

Contribution thématique

L'intervention publique au service de l'égalité des territoires

Présentée par Irène Félix (18), Gérard Bapt (31), Laurent Beauvais (61), Franck Bonnet (16), Philippe Duron (14), André Laignel (36), Mireille Lacombe (63), Philippe Lebreton (37), Pierre-Alain Roiron (27)

Le libéralisme économique organise le déménagement du territoire

En matière économique, la richesse appelle la richesse et les projets appellent les projets. La simple loi du marché conduit au regroupement des entreprises dans des métropoles où elles trouvent une main d'œuvre abondante, des services aux entreprises, des possibilités de sous-traitance, des fournisseurs proches, un réseau professionnel permettant d'investir conjointement dans les domaines de la formation, de l'innovation, de la recherche de nouveaux marchés.

Le même phénomène de concentration s'applique à une échelle plus restreinte sur le commerce et les services : la recherche du profit conduit au regroupement des enseignes dans des espaces commerciaux périurbains au détriment des centres villes et des pôles secondaires des agglomérations et des commerces de proximité. Les loisirs commerciaux, les cinémas notamment, suivent la même logique.

Les services publics et les services des entreprises publiques ont suivi la tendance générale du commerce : les points de contact avec la clientèle ouvrent de plus en plus souvent dans les galeries marchandes dont elles contribuent à renforcer l'attractivité aux dépens des cœurs de villes ou de quartiers. Dans certaines communes, les équipements publics ont suivi, souvent pour les mêmes raisons que celles invoquées par le secteur privé : moindre coût du terrain, facilité d'accès, regroupement des centres d'intérêt, ...

Ces évolutions conduisent à affaiblir le tissu des villes moyennes et même à terme celui de toutes les grandes villes qui n'auront pas atteint la taille de métropoles. Elles vident les espaces ruraux, transforment progressivement en cités dortoirs les communes de banlieue, déshumanisent les quartiers, muséifient les centres villes.

Cette évolution n'est pas durable

L'aggravation des inégalités est la première conséquence de ces concentrations successives. D'un côté, la paupérisation et la perte des services s'étendent dans les espaces ruraux. De l'autre, la destruction du tissu urbain suscite la ségrégation sociale, le mal vivre, la désocialisation.

En effet, au sein même des agglomérations, les centres villes et les pôles de quartier sont fragilisés. On pourrait estimer que la vie sociale se déplace sans dommage dans les centres commerciaux périurbains. Rien n'est moins sûr : l'effet de masse, bénéfique sur le commerce, accentue les risques d'anonymat ; l'accès en véhicules individuels n'offre guère d'occasions de rencontres ; ces espaces sont interdits à tous ceux qu'un handicap empêche de se déplacer, les plus âgés mais aussi les plus pauvres ; les espaces commerciaux fréquentés sont le plus souvent laids tandis que le patrimoine, l'histoire, la beauté des villes ne s'offrent plus aux regards.

L'expansion de la périurbanité engendre des coûts considérables en matière de réseaux et provoque une multiplication des déplacements. Dans ces secteurs pavillonnaires qu'il est quasiment impossible de desservir par les transports en commun, la voiture est omniprésente et incontournable : l'urbanisation métropolitaine pèse de façon très significative sur la pollution de l'air et sur la perte de qualité des paysages.

Pour ces raisons sociales, culturelles et environnementales, on peut qualifier de non durable la libéralisation économique appliquée aux territoires.

Retrouver les moyens de l'intervention publique pour l'équilibre des territoires

Il faut donc que nous réaffirmions une ambition d'organiser le territoire non pas pour accompagner le marché, mais pour le corriger au service d'une ambition juste. C'est la réhabilitation de l'intervention publique en faveur de l'aménagement des territoires qu'il nous faut soutenir.

Donner les moyens d'une intervention publique forte, c'est d'abord donner aux collectivités locales les moyens d'agir, à la hauteur des compétences qui sont ou qui seront les leurs. Il n'y a égalité des chances que si l'on impose une importante **péréquation** entre collectivités. Les compétences devront être clarifiées et harmonisées.

Assurer une intervention publique forte, c'est maintenir, améliorer et même développer les **services publics** en valorisant les fonctionnaires et agents de l'Etat. Ces services doivent s'inscrire dans de nouvelles stratégies au service des territoires et de leurs habitants.

Contre la concentration c'est prendre des décisions d'aménagement du territoire et de **déconcentration** des services de l'Etat. Ce ne sont pas seulement des tâches d'exécution qui doivent être déconcentrées mais **des fonctions de décision** si l'on veut compenser, ne serait-ce que partiellement, la fuite toujours plus grande de la matière grise et de la jeunesse vers les métropoles urbaines. Si la déconcentration des services est toujours difficile, qu'au moins chaque agence ou organisme nouvellement créé soit localisé en priorité hors des grandes métropoles.

De façon plus générale, et quelle que soit la somme des compétences décentralisées, il ne semble pas acceptable que l'Etat puisse se désintéresser de l'**équipement des territoires** : des objectifs nationaux pour aller vers l'égalité des chances des territoires doivent être maintenus, qu'on peut appeler schémas de services publics mais qui doivent être bel et bien des **outils de planification à moyen et long terme** du territoire. Ils doivent nécessairement concerner les fonctions stratégiques pour l'avenir des territoires que sont l'éducation, la formation et la culture, la recherche et l'innovation, les communications, la santé et la sécurité. Ils doivent être élaborés et mis en œuvre dans un souci constant de transparence, d'information et de débat.

Intervenir pour **organiser l'espace** dans les territoires ruraux et urbain est maintenant plus aisé grâce aux outils mis en place ces dernières années : loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire, loi sur l'intercommunalité, loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Les 300 pays et 140 communautés d'agglomération créés en portent témoignage. L'intercommunalité, en milieu urbain, doit être orientée vers un développement multipolaire du territoire. Dans beaucoup de collectivités, l'arme de la **maîtrise foncière** doit pouvoir être maniée avec plus d'ampleur qu'actuellement pour réguler l'usage et dans une certaine mesure le coût des terrains.

En matière d'**orientation des implantations commerciales et des services** aux habitants, les outils sont peu nombreux et mériteraient d'être développés : lier les autorisations d'implanter des grandes surfaces à l'engagement des groupes commerciaux à faire vivre un réseau de magasins de quartier est probablement une piste. Comme en milieu rural isolé, les interventions publiques dans le secteur marchand peuvent trouver une légitimité dans les quartiers urbains très dégradés. Le **partenariat avec le mouvement associatif** et le milieu de l'**économie sociale** prend alors tout son sens.

L'animation du tissu économique local, la dynamique créée autour de la **participation citoyenne** viennent compléter cette mobilisation au profit des territoires défavorisés. S'appuyer sur les forces locales, c'est reconnaître que la richesse d'un territoire ne se réduit pas aux seules entreprises. La stratégie et le projet de territoire sont des atouts pour le développement des territoires les plus fragiles. Les tentations de la droite pour supprimer ou rendre facultatifs les **conseils de développement des pays et agglomérations** doivent être combattues.

Conclusion

Le souci, louable, de l'attractivité du territoire national, ne doit pas obérer notre action en faveur de la justice sociale et territoriale. Dans une économie de plus en plus mondialisée, dans une Europe en construction, les possibilités d'intervention de la puissance publique ont été progressivement limitées. Nous devons rechercher de nouvelles régulations internationales, à l'échelle des décisions économiques et financières globales. Mais nous devons aussi réinventer, utiliser et multiplier des outils de régulation plus proches des territoires pour y inscrire l'intervention publique.